

Les valoristes, projet de collecte de contenants consignés **à St-Roch**

Les objectifs du projet	2
L'échéancier approximatif	19
Les besoins du milieu	3
<i>Base du projet : le Conseil de quartier de St-Roch</i>	3
<i>Les valoristes rencontrés</i>	4
<i>Les commerçants du secteur</i>	6
<i>Les intervenants du secteur</i>	10
Règlements municipaux s'appliquant	17
Options de financement.....	20
<i>Représentants politiques contactés :</i>	20
<i>Institutions pouvant fournir un soutien financier :</i>	21
Recommandations	34
Références pertinentes à consulter :.....	36

Les objectifs du projet

Le Conseil de quartier de St-Roch s'intéresse aux conditions des « valoristes », c'est-à-dire ces hommes et femmes qui ont de la difficulté à intégrer le marché du travail conventionnel et qui récoltent les matières consignées, recyclables et réutilisables dans des poubelles, les bacs de récupération et les espaces publics pour obtenir un revenu d'appoint. Leur activité contribue à la propreté publique, au recyclage et à la réduction des déchets. La collecte de contenants consignés permet aussi d'atténuer leur pauvreté.

Qu'est-ce que la consigne? Cela désigne les canettes d'aluminium, les bouteilles en plastique ou en verre de boissons gazeuses sucrées, de bières et de certaines boissons énergisantes. Selon les cas, la consigne vaut 5 ¢, 10 ¢, 20 ¢, 30 ¢ ou plus par contenant.

Il existe, dans la plupart des provinces du Canada, des centres de consignes permanents (appelés *bottles depots*). Cela n'est pas le cas dans la province de Québec. À Montréal, le projet de la coopérative « Les Valoristes » permet de sensibiliser les élus et la population aux activités de collecte des valoristes. La mission de la coopérative est « de favoriser et appuyer, dans une approche de gestion inclusive et participative, la récupération de matières consignées, recyclables et réutilisables par les valoristes, ainsi que faire connaître et reconnaître l'importance de leur contribution »¹. La coopérative met en place depuis 2012 différentes formes de dépôt temporaire où les valoristes peuvent se rendre pour retourner les contenants amassés et obtenir la consigne monétaire.

L'intérêt de la mise en place d'un tel projet est que le retour des contenants consignés s'avère souvent ardu pour les valoristes. En effet, ceux-ci ont plus de difficultés à récupérer l'entièreté du montant de la consigne comparé au client « traditionnel ». C'est généralement dû à des obstacles chez certains détaillants : refus du retour de consigne, quantité ou montant maximum, obligation de consommer, refus de compter, achat en lot, etc. La mise sur pied d'un service plus adapté à leur réalité pourrait faciliter la transaction contenant/consigne monétaire en plus de valoriser leur travail dans la communauté.

¹ Source : <http://www.cooplesvaloristes.ca/>

Ainsi, on peut déceler quatre objectifs au projet :

- 1) Favoriser l'inclusion sociale des valoristes grâce à un dialogue avec tous les acteurs concernés et contribuer à la « légitimation » de leur activité
- 2) Stimuler la prise de conscience environnementale quant à l'enjeu de la réduction des déchets et d'un recyclage efficace prenant compte l'ensemble des acteurs
- 3) Montrer que la mise en place de centre de dépôt et de coopératives de recyclages peut s'inscrire dans une stratégie intégrée des autorités pour réduire la pauvreté urbaine et la pollution environnementale
- 4) Sensibiliser les élus au potentiel des politiques écofiscales

Les besoins du milieu

Base du projet : le Conseil de quartier de St-Roch

L'idée de départ du projet est venue d'une administratrice du Conseil de quartier de St-Roch lorsque le Conseil a démontré de l'intérêt envers l'écofiscalité. Le projet permettrait de générer des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux dans le quartier St-Roch.

Plus précisément, on suggère la tenue d'une journée de récupération de matières consignées, recyclables et réutilisables par les valoristes. Il pourrait s'agir d'un événement ponctuel pour sensibiliser la population et les élu-e-s de Québec (municipaux, provinciaux et fédéraux) au travail accompli par les valoristes dans la communauté et à l'importance de la consigne.

Un représentant la coopérative de solidarité Les Valoristes (Montréal) est intervenu à ce sujet lors d'une réunion du Conseil de quartier (mars 2016). Il mentionne que le projet pilote dans la métropole avait pris la forme d'une collecte ponctuelle, un jour où il n'y avait pas de recyclage (pour favoriser la collecte des consignes autre part), et que les bouteilles d'eau étaient acceptées. La promotion de cet événement s'est principalement faite par le bouche-à-oreille.

Deux idées de démarches sont mises de l'avant :

1. Établir un centre de dépôt d'un jour en concertation avec la coopérative de solidarité Les Valoristes (Montréal), qui possède une expertise en la matière

OU

2. Organiser une collecte sous l'autoroute Dufferin, près de l'épicerie Métro Plus Mail St-Roch, en partenariat avec Recycan qui récupérerait les contenants en fin de journée

À la suite de ces démarches, une évaluation des besoins sur le terrain a été effectuée, auprès de trois différents acteurs : des valoristes de la Basse-ville, des commerçants du secteur faisant la collecte de contenants consignés, ainsi que des intervenants communautaires.

Les valoristes rencontrés

Quatre valoristes ont été rencontrés : 3 ponctuels, dans St-Roch, et un assidu, qui couvre une grande partie de la Basse-Ville. Il s'agissait de trois hommes et d'une femme, tous âgés d'environ 50 ans.

Deux valoristes ont été rencontrés dans un organisme, deux autres dans les espaces publics. Après avoir discuté avec eux, avoir parcouru le centre-ville et avoir appelé dans différents organismes, il apparaît que les valoristes ne fréquentent pas de manière régulière les organismes d'aide. Cela rend donc plus difficile le contact avec eux si l'on n'est pas présent sur le terrain.

Les valoristes rencontrés indiquent que le travail de collecte se fait grâce à des sacs (parfois sacs de recyclage bleus de la Ville), des bacs de recyclages roulants ou alors des chariots accrochés sur leur vélo. Tous indiquaient travailler le jour où le recyclage et les poubelles sont ramassées. Le valoriste plus assidu mentionnait devoir se lever très tôt cette journée-là, pour débiter sa collecte dès 6 h. Il mentionnait être déjà parvenu à faire plus de 50 \$ en 30 minutes. Cela demande toutefois beaucoup d'organisation et de savoir-faire. Il indiquait que ce revenu lui était nécessaire pour éviter l'endettement, bien qu'il n'ait pas des habitudes de consommation très coûteuses.

De manière générale, les valoristes rencontrés indiquaient que leurs contacts avec les commerces où ils retournent les contenants consignés se déroulent bien. Malgré tout, certains irritants sont mentionnés.

D'abord, lorsqu'un valoriste amasse une très grande quantité de contenants, le temps pour le retour peut être très long. L'une des personnes avec qui j'ai discuté m'indiquait avoir déjà ramassé près de 700 contenants à la suite d'un événement. Il soulignait que le retour des canettes et bouteilles, une à une dans la machine, avait duré 4 heures.

Ensuite, certaines difficultés sont rencontrées en raison des machines, qui ne sont pas toujours adaptées à la réalité des valoristes. Les contenants écrasés sont souvent refusés, puisque la machine ne parvient pas à les lire. Aussi, les contenants retournés ne sont pas toujours propres : le liquide qu'ils contiennent abîme les machines, qui deviennent non-fonctionnelles. Une valoriste indiquait que cela importunait les commerçants. Toutefois, elle mentionnait ne pas avoir d'autre alternative, puisqu'il n'y a généralement pas d'évier disponible pour nettoyer les contenants avant de les retourner.

Aussi, il est indiqué par l'une des personnes rencontrées qu'elle préfère retourner les contenants collectés en épicerie plutôt que dans un dépanneur. Elle mentionnait qu'en épicerie, il lui était possible de faire elle-même ses retours, tandis qu'au dépanneur elle devait faire affaire directement avec le commis. Elle souligne que les employés semblaient irrités par les retours des valoristes, qui demandent plus de temps que les clients traditionnels qui ne rapportent qu'une petite quantité de contenants.

De plus, un valoriste disait rencontrer un problème dans plusieurs commerces : ces derniers n'acceptent pas de reprendre les contenants qu'ils ne vendent pas. Ainsi, plusieurs contenants de grande valeur (bières de microbrasserie, par exemple) sont généralement refusés lors du retour. Le valoriste mentionnait toutefois que selon la loi entourant les consignés, les commerçants ont l'obligation de reprendre tous les contenants consignés, qu'ils les aient en magasin ou non.

Également, une des personnes rencontrées disait qu'en raison du comportement de certaines personnes (par exemple qui déchirent les sacs d'ordures de manière mal propre pour obtenir des contenants), elle craignait de plus en plus d'avoir des amendes si on la

voyait en train de fouiller dans un bac. Toutefois, il était souligné que, lorsque les gens du quartier savent que tu ne crées pas de problème, ils te laissent travailler sans problème. Il arrive parfois que les gens mettent un sac à part avec canettes et bouteille, pour qu'il soit plus facile pour les valoristes de les récupérer.

Lorsque l'idée de créer un service de type comptoir de collecte pour les contenants consignés était présentée aux valoristes, ils ont eu des réactions différentes. Deux d'entre eux ont indiqué immédiatement qu'il s'agissait d'une bonne idée, que le projet marcherait bien selon eux. Les deux autres semblaient surpris de l'initiative, et s'interrogeaient sur la forme que le projet prendrait.

Les valoristes rencontrés ont formulé des suggestions pour le déroulement du projet.

D'abord, le contact avec des personnes ouvertes au travail des valoristes apparaissait plus avantageux que les retours actuels avec les machines (fastidieux). On mentionne qu'il pourrait être intéressant que les heures d'ouverture du service soient différentes de celles du supermarché, ce qui permettrait de faciliter l'accès à certains valoristes. On suggère aussi de créer une sorte d'entrepôt où les valoristes auraient la possibilité de ranger les contenants accumulés au fil de la journée, pour éviter de devoir tout porter. Il pourrait être intéressant pour les valoristes d'adopter une formule semblable à l'organisme itinérant SPOT : le comptoir de retour pourrait se déplacer à proximité de différents organismes pour faciliter l'accessibilité. Il est toutefois important, aux dires de certaines personnes rencontrées, d'être à l'abri des intempéries.

Les commerçants du secteur

Commerçants contactés : L'Intermarché Saint-Vallier; L'Intermarché Saint-Jean; Métro Plus Mail St-Roch ; IGA- Super-marché Pierre Jobidon de Limoilou ; Métro Ferland Charest Ouest ;

Les commerçants ont été ciblés en fonction de leur présence dans le quartier St-Roch, ou à proximité (St-Sauveur, Vieux-Limoilou, St-Jean-Baptiste).

Comment se déroulent les retours de grandes quantités de contenants consignés dans leur commerce :

Les commerçants contactés gèrent de différentes façons ces retours.

Un commerçant contacté demande aux clients (valoristes) de prévenir à l'avance lorsqu'ils rapportent une grande quantité de contenants à la fois. Un autre commerçant demande aux valoristes de passer plutôt par la réception de marchandise ; s'il s'agit d'un retour de bouteilles de verre, ils feront l'échange directement là ; s'il s'agit de bouteilles de plastique ou de canettes (qui vont dans les machines), ils prendront les sacs et les employés se chargeront de mettre les contenants dans la machine « à temps perdu ».

Il arrive également que les commerçants fournissent des sacs (balisés) des fournisseurs de contenants aux clients réguliers. Ainsi, pour effectuer l'échange, ceux-ci doivent ramener le sac plein en magasin, et la consigne est donnée en fonction de la valeur indiquée par le fournisseur. Un autre commerçant mentionne que lorsque des valoristes se présentent en magasins avec une grande quantité de contenants consignés (par exemple un bac de recyclage roulant plein), ils sont acceptés, mais doivent faire la file à l'extérieur du supermarché pour ne pas obstruer l'entrée de l'épicerie.

L'une des personnes contactées dit que certains valoristes semblent avoir des problèmes de santé mentale, mais en général ils ne sont pas dérangeants pour le fonctionnement de l'épicerie. Le directeur leur explique comment le retour fonctionne. Lorsque très grande quantité de contenants retournés (comme lors du Festival d'Été de Québec), il doit contacter les fournisseurs (par exemple Pepsi) pour qu'ils fassent une collecte supplémentaire.

Règlements en place pour réguler le retour ?

Plusieurs commerçants contactés indiquent avoir mis en place certains règlements pour encadrer le travail des valoristes.

L'une des directrices mentionne que sa succursale n'accepte pas les très grandes quantités de contenants (personnes qui viennent avec 10, 15, 20 sacs de contenants ou avec un bac de recyclage plein). Elle mentionne qu'il ne s'agit pas d'un choix personnel : les valoristes ne la dérangent pas en soi. Par contre, elle reçoit des plaintes lorsqu'une

personne obstrue l'accès à la machine en retournant trop de contenants. La succursale a donc décidé de ne plus les accepter.

Cet élément est soulevé par plusieurs commerçants. En effet, même ceux qui indiquent ne pas avoir mis en place de règlements particuliers, ils mentionnent tout de même que pour le travail des valoristes bloque le fonctionnement normal de leur succursale. L'un des commerçants souligne que la période entourant le FEQ est synonyme d'un énorme afflux de contenants consignés par les valoristes.

Deux des succursales contactées n'acceptent pas non plus les contenants abîmés/écrasés. Elle explique ce dernier règlement par le fait que les fournisseurs de contenants refusent de reprendre ce type de contenants, ce qui fait que la succursale ne reçoit pas la consigne en fin de compte.

L'un des commerçants contactés se démarque par son point de vue. Il mentionne l'acquisition d'une machine très onéreuse pour le retour des canettes consignées, ce qui l'amène à souhaiter conserver les clients qui retourne de grandes quantités de canettes : les profits de la consigne (2 ¢ par contenant) lui permettent de rembourser cette acquisition.

Problématiques du commerce liées au retour de contenants

Il est mentionné que certains commerces vendant uniquement des bières de microbrasserie ne reprennent que très peu de contenants consignés dans leur magasin. Cela a pour conséquence que les supermarchés doivent gérer le retour de plus grandes quantités de contenants qu'ils n'en vendent en magasin. Il arrive que les compagnies fournissant les produits dans des contenants consignés aux supermarchés instaurent des règlements rendant difficile le retour (par exemple : exiger que les contenants soient dans leur boîte d'origine ou ne reprendre que la quantité de contenants qu'ils ont fournis, etc.). Il arrive donc que les supermarchés ne reçoivent pas la consigne qu'ils ont déjà remise aux clients, ce qui entraîne un déficit pour le commerce.

Plusieurs commerçants contactés soulignent que les valoristes monopolisent la machine pour retourner les contenants, ce qui pose problème aux clients « traditionnels », qui ne

rapportent que quelques contenants à la fois. Aussi, il est indiqué que l'état des contenants (principalement la saleté) abîme fréquemment les machines servant au retour.

Au sujet du projet du Conseil de quartier

La majorité des personnes contactées se sont montrés enthousiastes face au projet du Conseil de quartier. Ils s'agirait pour eux d'un avantage de ne plus avoir à gérer les retours des valoristes.

Certains indiquent qu'ils ont mis en place un mode de retours relativement efficace qui ne nuit pas au fonctionnement de leur magasin. Malgré cela, ils voient d'un très bon œil le projet présenté. En effet, la collecte des contenants consignés, surtout lorsqu'elle est en très grande quantité, demande beaucoup de temps, d'espace de stockage et de ressources humaines. D'ailleurs, deux commerçants indiquent ne pas avoir l'espace de stockage suffisant pour entreposer les contenants retournés. Ils doivent donc être rangés avec les contenants neufs, ce qui n'est pas idéal d'un point de vue sanitaire. Même s'ils reçoivent une compensation pour la collecte (2 ¢ par contenant), cela n'est pas avantageux par rapport à la gestion demandée. Un commerçant croit que le projet ne fonctionnerait pas pour des raisons monétaires (financement du projet). Il considère qu'ils font le travail d'un centre de tri : cela demande beaucoup de gestion et il ne voit pas pourquoi un autre commerce/organisme souhaiterait prendre le relais. L'un des commerçants mentionne qu'il est indifférent au développement du projet.

Une fois de plus, un commerçant se démarque par rapport aux autres quant à la mise en place du projet. Bien qu'il soit conscient que certains commerçants souhaiteraient ne plus gérer le retour de grandes quantités de contenants, ce n'est pas son cas. Il croit que si ces clients ne se présentent plus à son commerce pour l'échange, ils ne viendront plus du tout. Il croit donc qu'un projet comme celui-ci serait désavantageux pour les commerçants, bien qu'ils se plaignent actuellement des irritants.

Les intervenants du secteur

Organismes contactés : Engrenage (agent de mixité), RAIHQ, CSSS-VC, Revivre, Café rencontre Centre-ville, PIPQ, Lauberivière (Soupe pop et Église), CAABC, PECH-Sherpa (intervenante et intervenant de rue), OMHQ, Dauphine, l'Accorderie, Droit de cité, Centre femmes Basse-Ville, Évasion St-Pie-X, SPOT ; Ainsi que Marica Vazquez Tagliero coordonnatrice de la Coopérative de solidarité Les valoristes (Montréal)

– Profil des valoristes à Québec :

Dans le quartier St-Roch, il y aurait une grande présence des valoristes (plusieurs dizaines selon un intervenant de rue). La grande majorité des intervenants rencontrés indiquent qu'il est difficile d'estimer le nombre de valoristes à Québec. Les intervenants soulignent qu'il est fréquent d'en rencontrer dans les lieux publics.

En ce qui a trait au profil des valoristes à Québec, certains intervenants mentionnent qu'il s'agit majoritairement d'hommes de 35 à 70 ans environ (45-50 ans en moyenne). On indique que ces derniers obtiennent leur principal revenu par des prestations (aide sociale de base, pension de vieillesse). Le montant reçu pour les contenants consignés agit comme revenu d'appoint, surtout en fin de mois. Il arrive également que les valoristes soient complètement en dehors du système et que la collecte soit l'une de leurs principales sources de revenus.

Dans un cas comme dans l'autre, le revenu obtenu grâce à la collecte de contenants consignés reste modique, mais permet de faciliter la vie de plusieurs personnes au centre-ville de Québec en arrondissant les fins de mois.

Il existe différents degrés d'implication des valoristes à Québec : cela va d'une activité ponctuelle liée à la survie ou la consommation jusqu'à une tâche quotidienne parfois très organisée. Un pair-aidant d'un des organismes contactés indique que les valoristes plus assidus ont généralement entre 30 et 50 ans. Selon lui, il s'agit d'une tâche comportant des conditions difficiles, car cela implique de se déplacer sur de longues distances, sans être nécessairement bien chaussé.

Un intervenant a constaté que les valoristes n'avaient pas le même profil d'un quartier à l'autre de la Ville. Il indique par exemple que dans le quartier Maizeret, les valoristes sont moins nombreux et sont plus organisés (chariots adaptés à la collecte, etc.) que dans St-Roch.

Il arrive parfois que les valoristes présentent un profil différent, il s'agit parfois de jeunes de moins de 30 ans, de femmes ou de personne ayant une déficience intellectuelle. Ils sont parfois judiciairisés ou à risque de l'être et il arrive qu'ils aient un profil de consommation.

Ce dernier aspect ainsi que leur occupation de l'espace public font que certains valoristes accumulent des contraventions qui résultent en une dette judiciaire importante. Somme toute, les intervenants mentionnent que plusieurs personnes parmi les valoristes présentent des difficultés de santé mentale, vivent de la désaffiliation et de la pauvreté. Certains présentent un profil d'itinérance.

En ce sens, la collecte de contenants consignés apparaît pour certains comme l'une des dernières alternatives avant de commettre des délits pour obtenir un revenu.

– Situation des valoristes :

1) Obstacles rencontrés :

Le regard de la population sur le travail des valoristes est identifié comme un obstacle. On indique que les valoristes sont souvent vus comme des indésirables, qu'on entretient beaucoup de préjugés à leur égard et qu'ils vivent une grande discrimination, notamment dans les commerces pour retourner les contenants. Une intervenante souligne avoir été témoin de la discrimination à laquelle les valoristes font face : un commerçant refusait la grande majorité des contenants qu'un valoriste rapportait, sans expliquer pourquoi. Les commis ont également tendance à être plus impatients et condescendants avec les valoristes.

À ce sujet, une représentante du RAIQ indique qu'ils ont de la difficulté à échanger leurs contenants dans les points de service actuels contre leur pleine valeur monétaire et qu'ils sont souvent servis en dernier, après les clients « standards ». Une intervenante mentionne

également que des valoristes sont « barrés » de certains points de services pour différentes raisons. Il est également courant que certains commerces refusent de faire l'échange de consignes dans les jours qui suivent des fêtes importantes. Il arrive aussi que les commerces refusent les contenants consignés qu'ils ne vendent pas.

Cela entraîne un certain sentiment de honte quant à leurs activités de collecte. Un intervenant de rue indique également que les valoristes vivent de la pression de la part des policiers.

Les valoristes sont souvent obligés de travailler le soir et la nuit, soit pour éviter de se faire voir ou pour travailler à la suite d'un événement nocturne produisant plusieurs contenants. On souligne qu'il y a certains risques à fouiller dans les poubelles sans protection adéquate (seringues, matières dangereuses, etc.). Aussi, il est mentionné que lorsque les sacs de contenants sont pleins la nuit, les valoristes se voient contraints de cacher leur collecte jusqu'à l'ouverture des commerces, ce qui accroît le risque de se faire voler le fruit de leur travail.

En contrepartie, les lieux de collecte sont parfois difficilement accessibles soit physiquement (avec une grande quantité de contenants) ou en raison de leurs horaires. Une intervenante souligne également la difficulté pour les valoristes de manipuler leurs sacs de bouteilles vides qui peuvent être très lourds. Un autre intervenant mentionne les problèmes d'accès aux ressources lorsqu'ils doivent transporter tout ce qu'ils ont récolté.

Une intervenante mentionne qu'il serait avantageux de faciliter la création de liens entre les valoristes de Québec, pour nuancer les idées préconçues actuelles sur le profil des valoristes, mais également pour leur permettre de briser leur isolement.

On souligne qu'un conflit territorial est possible, potentiellement en raison de la compétitivité actuelle entre les valoristes. En réponse à cela, la coordonnatrice de la coopérative Les Valoristes (Montréal) insiste sur l'importance de créer un sentiment de communauté par la mise sur pied d'une journée collecte de contenants non consignés (par exemple : bouteille d'eau).

2) Facilitateurs potentiels :

Un projet pilote pourrait permettre de valoriser le travail des valoristes, de donner une autre perspective sur leur contribution (comme le journal La Quête) : cela mettrait l'accent sur leur volonté et leur mise en action. Cela apporterait davantage de reconnaissance à ces derniers pour leur contribution, puisque leur activité sera vue comme un travail légitime. De plus, cela faciliterait développement d'un sentiment d'appartenance autour de la collecte de contenants consignés en plus de briser l'isolement des personnes qui la pratiquent. Il apparaît également important aux yeux d'un intervenant de reconnaître la portée environnementale du travail des valoristes.

Aux dires d'une des intervenantes rencontrées, le projet pilote pourrait faciliter la transaction de la réception contenants contre un montant en argent, ce qui apparaît comme un avantage important puisque la collecte de contenants consignés sert généralement de revenu d'appoint aux valoristes. De plus, le fait d'avoir un point de chute stable pourrait motiver leur travail : il aurait une certaine assurance que les contenants amassés pourront être échangés et non pas simplement jetés à la suite du refus d'un commerçant.

Une intervenante suggère le port d'une identification claire (par ex. : dossard) ainsi que l'installation de bacs de dépôts pour valoriser le travail effectué par les valoristes.

3) Force des valoristes :

Le travail des valoristes contribue en grande partie à l'efficacité du recyclage pour la Ville de Québec : ils y consacrent beaucoup de leur temps. Ils redonnent une valeur à ce qui était vu comme des rebuts. Il est important de souligner que les valoristes sont des autoentrepreneurs, puisqu'ils créent leur propre emploi. Si l'obtention de la consigne est facilitée, cela pourrait les rendre moins dépendants des prestations gouvernementales.

Les intervenants en contact avec les valoristes soulignent que leur travail demande beaucoup de persévérance et de détermination, vu les obstacles structurels auxquels ils font face. On souligne qu'ils sont souvent très débrouillards et « patentoux » (par exemple : fabrication d'un chariot pour le vélo).

On mentionne qu'il pourrait être intéressant de faire une campagne de promotion sur les bienfaits de la consignation et de la récupération des matières (bienfaits sur l'environnement, impact positif sur la propreté des lieux publics).

– Forme du projet pilote : où, quand :

Les intervenants indiquent à l'unanimité que le centre de dépôt temporaire devrait se situer dans le quartier St-Roch ou à proximité, puisque le centre-ville apparaît comme un lieu incontournable pour les valoristes. Certains suggèrent également le quartier Saint-Sauveur, Vanier ou Saint-Jean-Baptiste comme alternative. Un intervenant suggère des endroits plus précis : le Boulevard des Capucins (Limoilou) (peu d'habitation dans ce secteur), la rue Arago (près du RAIQ, le long de la falaise), la rue Marie de l'Incarnation.

Il est mentionné par les intervenants que le projet devrait idéalement avoir lieu à l'intérieur, bien que la location d'un local risque de comporter des contraintes. Certains suggèrent d'être dans un supermarché, pour éviter de déplacer les valoristes de leur lieu de travail habituel, et qu'il ne soit pas à l'extérieur du « système ». D'autres suggèrent plutôt un lieu extérieur, comme le parc Victoria, celui de St-Roch, le Parvis de l'Église St-Roch ou à proximité du Marché du Vieux-Port. On suggère également d'être sous l'autoroute Dufferin ou à proximité du Métro plus Mail St-Roch.

Un intervenant suggère également qu'il existe différents points de chute : le projet pourrait se déplacer dans les endroits déjà utilisés par les valoristes, ce qui démontrerait l'acceptabilité du milieu. On mentionne l'importance de l'accessibilité du lieu choisi (à pied ou avec chariot) et la facilité d'obtenir la consigne monétaire en échange des contenants (contrairement aux obstacles parfois rencontrés dans les commerces). On souligne l'importance qu'il n'y ait ni part sociale ni dépôt en argent à effectuer pour accéder au service.

Des intervenants suggèrent de déployer le projet pilote à la suite d'un jour férié ou d'une fête importante à Québec, comme la St-Jean-Baptiste, le Festival d'Été de Québec ou la fête du Travail. En effet, ce type de festivités est propice à la consommation d'alcool à l'extérieur, donc à l'utilisation de contenants consignés en très grande quantité. Selon

certaines intervenants contactés, les besoins pour un tel projet à Québec sont tels qu'il serait pertinent de permettre en place un centre de collecte permanent. Un intervenant souligne que certaines périodes de l'année sont plus achalandées que d'autres (par exemple la saison estivale).

En somme, il apparaît essentiel aux yeux des intervenants de permettre l'implication et la participation des valoristes tout au long du processus de création et d'implantation du projet. Il est souligné par l'une des personnes contactées que les valoristes auraient beaucoup d'intérêt à s'impliquer dans le projet, si celui prend une forme qui leur est accessible.

– Comment rejoindre valoristes pour les rencontres de travail :

Certains intervenants conseillent d'entrer en contact avec des acteurs du milieu, par exemple le Journal la Quête pour savoir de quelle façon ils recrutent des camelots. On insiste sur le fait de tisser des liens avec les organismes déjà fréquentés par les valoristes. Certains intervenants mentionnent avoir des contacts directs avec des valoristes, puisqu'ils fréquentent leur organisme. Cela varie entre une dizaine jusqu'à une cinquantaine par organisme. Un intervenant mentionne également l'importance du bouche-à-oreille pour rejoindre les valoristes. Malgré tout, les personnes pratiquant la collecte de contenants ne fréquentent généralement pas les organismes d'aide de manière assidue. Ainsi, si l'on souhaite établir un lien avec certains d'entre eux pour mettre en place le projet, il sera probablement nécessaire d'aller à leur rencontre dans des lieux publics ou lors d'événement, comme la Nuit des Sans-abris.

Pour faciliter l'implication de valoristes dans le projet, certains intervenants suggèrent d'offrir une compensation (monétaire alimentaire, etc.) lors des rencontres de travail. Une intervenante de la Soupe populaire de Lauberivière (Elsa Bouffard) mentionne qu'ils pourraient participer sur cet aspect.

Il est mentionné d'effectuer une rencontre à un moment opportun pour les valoristes, par exemple en après-midi et de rencontrer ces derniers dans leur milieu. Il pourrait être intéressant par exemple de les rejoindre dans la rue. On mentionne aussi l'importance de démontrer que le point de vue des valoristes est entendu quant aux décisions à prendre.

– Comment stimuler l'intérêt des valoristes concernant le projet pilote

Pour stimuler l'intérêt des valoristes, il est suggéré d'offrir un montant un peu plus élevé que la consigne prescrite, en suivant par exemple la valeur de l'aluminium. Il est également mentionné par un intervenant que la disponibilité du service (heures d'ouverture) sera décisive pour le projet. L'importance d'offrir la consigne sous forme monétaire, plutôt qu'en coupon de réduction par exemple, est soulignée par un intervenant. Une autre intervenante suggère plutôt de donner la possibilité d'échanger les contenants contre des cartes de « crédit » utilisables en magasin. On suggère également de mettre des casiers à la disposition des valoristes, pour éviter le vol.

L'acceptation de matières recyclées normalement refusées dans les commerces est identifiée par un intervenant comme un facteur pouvant faciliter le travail des valoristes (contenants sales ou abîmés par exemple), donc les inciter à utiliser le service. Cela rejoint les propos Mme Vazquez Tagliero (Les valoristes, Montréal), qui soulignait accepté certains contenants refusés dans les collectes de consignes régulières, comme les canettes écrasées, illisibles par la machine.

Deux intervenants indiquent que plusieurs valoristes pratiquent la collecte de ferraille ayant une certaine valeur (par exemple des objets d'aluminium, de cuivre, etc.). Ils mentionnent que l'acceptation de ces items pourrait être un incitatif.

Un intervenant souligne la pertinence d'engager un valoriste comme chargé de projet pour mettre en place le comptoir de dépôt. Il indique qu'il serait aussi pertinent de mettre en place des journées de « corvée », rémunérées à la journée.

Une intervenante indique qu'il serait intéressant de fournir des sacs de qualité, identifiés et durables aux valoristes : cela faciliterait leur travail.

– Organismes ayant mentionné un intérêt dans la dernière année à s'impliquer dans une rencontre de travail concernant le projet :

- L'Engrenage ; Soupe populaire et Rendez-vous Centre-ville de Lauberivière ; PECH ; OMHQ ; CABC ; L'Accorderie ; Évasion St-Pie-X ; SPOT ; Centre communautaire l'Amitié

- Organismes potentiellement intéressés, à valider :
 - PIPQ ; La Dauphine ;
- Organismes réitérant leur intérêt (août 2017) à qui les informations mentionnées ci-haut ont été envoyées :
 - 1) Magali Parent du RAIQ : L'organisme n'est pas en mesure de s'impliquer de façon stable en raison d'un manque de ressource ; Par contre disponibilité pour une rencontre (téléphone ou en personne) pour diriger vers des organismes potentiellement intéressé par un partenariat avec Conseil de quartier (11-08) ; tél : 418-522-6184 ; oc@raiq.org
 - 2) Simon Fournier, du Café Rencontre du Centre-ville ; tél : 418-640-0915 poste 225 ; simon@caferencontre.org
 - 3) Responsable du Rendez-vous Centre-ville (centre de jour, Lauberivière) ; tél : 418-529-2222 ; rvcv@lauberiviere.org
 - 4) Rosalie Demosse Seine, chargée de projet communautaire à l'Évasion St-Pie-X ; tél : 418-660-8403, poste 204 ; cp1@levasionstpiex.org

Réglements municipaux s'appliquant

Mme Marie-Ève Therrien, directrice de la section culture et vie communautaire dans la *Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire* de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, a été contactée pour documenter cette section.

Les règlements municipaux à considérer pour la mise en place du projet Les valoristes dépendront de plusieurs éléments qui restent indéterminés pour le moment. Ainsi pour que les représentant-e-s de l'arrondissement soient en mesure d'informer la personne en charge du projet-pilote, il sera nécessaire d'établir clairement certains aspects. D'abord le lieu exact de la tenue du projet-pilote, ainsi que le ou les moments prévus. Il faudra également les informer du matériel qui sera installé et décrire le plus précisément possible les transactions monétaires qui auront lieu lors de la remise de la consigne en argent.

Une fois ces éléments établis, les représentant-e-s pourront indiquer si le projet-pilote est considéré comme un événement ou un projet aux yeux de la réglementation. Dans le

premier cas, le Conseil de quartier de Saint-Roch pourra être le porteur du projet. Dans l'autre cas, il sera nécessaire de s'associer avec un organisme communautaire reconnu par l'arrondissement. Plus de détails à ce sujet suivront dans la section financement.

Peu importe la forme que prendra le projet-pilote, il faudra déposer une demande d'autorisation au conseil d'arrondissement La Cité-Limoilou au moins 90 jours avant le tenue de celui-ci.

Pour toutes questions, contacter Marie-Ève Therrien au 418 641-6101, poste 3610 ou marie-eve.therrien@ville.quebec.qc.ca d'ici le 11 septembre 2017, puis s'adresser à Mme Marie-Ève Masson, conseillère culture, loisirs et vie communautaire à l'Arrondissement de Charlesbourg et Cité-Limoilou, au 418-641-6101, poste 2983.

Dans l'éventualité où le projet-pilote est considéré comme un « événement local » dans l'arrondissement, voici la procédure sommaire pour qu'il soit autorisé :

- ❖ Une demande d'autorisation pour la tenue d'un événement local doit être déposée 90 jours avant la date prévue de l'événement ; en remplissant le *Formulaire de Demande d'autorisation pour l'organisation d'un événement local* de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou
- ❖ Doivent être obligatoirement joint à la demande : Résolution du conseil d'administration (autorisant le représentant à signer la demande) ; Échéancier, Programmation ; Plan d'aménagement
- ❖ À noter qu'en fonction de l'emplacement du projet-pilote, il est possible que d'autres demandes soient nécessaires. À titre d'exemple, certaines portions du terrain se situant sous l'autoroute Dufferin appartiennent au Ministère des Transports. Leur autorisation serait donc nécessaire si le projet se tenait sur l'une d'entre elles.

Pour plus d'information supplémentaire, se référer aux documents suivants :

- *Formulaire de Demande d'autorisation pour l'organisation d'un événement local (Annexe 1)*

- *Organisation d'un événement local guide informatif de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou (Annexe 2)*
- *Guide d'utilisation du portail des règlements de la Ville de Québec (Annexe 3)*

L'échéancier approximatif

En prenant en compte les éléments mentionnés précédemment, il est possible de suggérer un échéancier préliminaire (de l'été 2017 à l'année 2018-2019) pour permettre au projet d'aller de l'avant. Celui-ci est basé sur un entretien avec Mme Marica Vazquez Tagliero, coordonnatrice de la Coopérative de solidarité Les Valoristes (Montréal). À la suite de ce calendrier suivront les moyens financiers à évaluer en fonction de ce dernier.

Date	Étapes (calendrier)	Objectifs
Été-Aut 2017	– Création d'un partenariat entre le Conseil de quartier, des organismes et d'autres acteurs concernés	• Étoffer la forme que prendra le projet pilote en fonction des besoins
Aut 2017- Hiv 2018	– Tenir des rencontres de travail avec les partenaires et des valoristes pour élaborer plus précisément la forme que prendra le projet – Élaborer un montage financier cohérent selon les constats faits pendant les rencontres de travail – Obtenir du financement pour engager un chargé de projet qui mettra sur place certains aspects logistiques du projet, ainsi que pour annoncer et tenir quelques journées de récupération de contenants	• Pour rejoindre le plus de valoristes : Cibler OÙ vont-ils le plus dans St-Roch ? ; • Lien avec institution de récupération qui recyclera les contenants retournés ; • Trois semaines à l'avance : impression d'affiches et d'encart, achat sacs-boîtes pour amasser les contenants retournés, location camion, choisir une personne mandatée (un valoriste) pour bouche-à-oreille concernant l'événement ; Intensifier les annonces dans la semaine précédant l'événement
Print- Été 2018	– Tenter de cibler une journée significative pour la collecte de contenants, comme le 25 juin, ou le 2 juillet. – Tenir une journée (ou plusieurs, en fonction du budget) de récupération des contenants, un jour où le recyclage ne passe pas. Accepter les contenants qui ne sont pas consignés (par ex. : bouteilles d'eau). Établir montant fixe par contenant, avec une limite par personne.	• Rejoindre les valoristes qui ne fréquentent pas les organismes d'aide ; • Créer un sentiment de communauté (plutôt que compétition) ; • « Sonder » (besoins, endroit idéal : opinions des valoristes sur la mise en place d'un point de dépôt) ; • Recruter des valoristes pour le dépôt fixe ; • Documenter l'événement (sondage, photos, etc.)

Été-Aut 2018	Déposer une demande de subvention pour le dépôt fixe (à la suite d'un sondage auprès des utilisateurs, photos du projet pilote) ;	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir un statut légal (coop, OBNL, etc.) si nécessaire ; • Obtenir du soutien financier (ville, autre) (voir section financement) ;
2018- 2019	Mettre sur pied un dépôt fixe, en fonction des besoins recensés : endroit stratégique (par ex. : sous un pont/viaduc, car protège de la pluie et du soleil) et période spécifique (par ex. : env. 3 mois été)	<ul style="list-style-type: none"> • Filmer, prendre des photos pour documenter l'événement; • Obtention d'autres subventions, création de partenariats ;

Options de financement

Représentants politiques contactés :

- Agnès Maltais, députée provinciale pour l'arrondissement Taschereau :
 - (Parlement) Téléphone : 418 780-9851 ; (circonscription) Téléphone : 418 646-6090 ; Agnes.Maltais.TASC@assnat.qc.ca
 - Courriel de demande envoyé le 14 août 2017 dans le but de présenter le projet (document « Pré-projet Les valoristes St-Roch) et de demander du soutien
- Jean-Yves Duclos, député fédéral de Québec et ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social :
 - 418-523-6666 ; Jean-Yves.Duclos@parl.gc.ca
 - Courriel de demande envoyé le 14 août 2017 dans le but de présenter le projet (document « Pré-projet Les valoristes St-Roch) et de demander du soutien
- Isabel Bernier, Organisatrice communautaire – secteur Basse-Ville du CIUSSS de la Capitale-Nationale
 - Rencontre le 9 juin concernant le projet-pilote. Mme Bernier nous informe de la nécessité de monter un document comportant une description claire du projet. Ce document permettra à l'équipe d'organisation communautaire du CIUSSS-CN d'évaluer quelle aide ils sont en mesure de nous apporter (rencontre d'équipe à l'automne)
 - Présentation du projet envoyé le 19 juillet 2017 (document « Pré-projet Les valoristes St-Roch) pour demander du soutien
- Suzanne Verrault, membre du conseil municipal : présidente des comités de vigilance (incinérateur et Port de Québec) :

- 418 641-6411, poste 1051
- 14 août 2017, Demande d'information en lien avec l'impact du projet des valoristes : Y-a-t-il de la documentation disponible concernant les conséquences de l'incinération des matières consignées (aluminium, verre)? Celle-ci pourrait être utile dans le cadre d'une demande de financement auprès du Fond d'action québécois pour le développement durable).
 - Mme Verrault mentionne que 246 000 tonnes de déchets/an sont incinérées à Québec dans les 4 fours d'incinérateur ; Elle indique que la Ville doit se conformer sous peu au *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord) 2016-2021* ;
 - Mme Verrault fera la vérification si de la documentation existe concernant l'impact environnemental de l'incinération des matières consignées (14-08-2017)

Institutions pouvant fournir un soutien financier :

Tableau synthèse

Source	Programme	Conditions	Montant	Contact
Recyc-Québec	Prog. Économie sociale et mobilisation des collectivités (volet 3)	Volet 3 : Projet d'enquête auprès de la clientèle ; Campagne de sensibilisation	50 000 \$	418-643-0394, poste 3247
Fond d'action québécois pour le développement durable	Subvention pour projet local	Lié à la réduction des GES ou l'adaptation aux changements climatiques	100 000 \$ (envergure locale)	418-692-5888
Caisse d'économie Solidaire Desjardins	Don ; Commandite Fonds d'aide au développement du milieu	1 et 2) Être membres de la Caisse d'économie solidaire Desjardins (T92276) depuis au moins un an ; 3) Être membre de la Caisse d'économie solidaire Desjardins (T92276) ; Une seule demande	1) 250-500 \$ 2) 500-1000\$ 3) 2000-5000 \$	Stéphanie Birbe, 418 647-9677, poste 314;

		par année		
CDEC de Québec	ND	ND	ND	Message laissé le 14 août 2017 <i>N/D jusqu'au 28 août</i> 418-525-5526
Arrondissement La Cité-Limoilou	Projet culturel, de loisir et communautaire	-Demande par un organisme communautaire reconnu par l'arrondissement, ou par une concertation d'organismes	10 000 \$	Marie-Ève Masson au 418-641-6101, poste 2983 ; à partir du 11 septembre
Emploi Québec, les Quartiers Historique	programme Subvention salariale	Permet d'accueillir et d'intégrer dans votre entreprise des personnes déterminées, mais qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi	Couvre une partie du salaire de la personne embauchée	CLE des Quartiers-Historiques 418 643-3300
Gouvernement du Canada	Emploi d'été Canada	Employer une personne de 15 à 30 ans qui étudie à temps plein et qui prévoient retourner aux études lors de la prochaine année scolaire	ND	Voir dans la section détaillée ci-dessous
	Projet de lutte contre l'itinérance	<ul style="list-style-type: none"> - Faire partie des collectivités désignées par Emploi et développement social Canada - Présenter une activité admissible contribuant aux objectifs du plan communautaire de la collectivité 	ND	gc-prog@servicecanada.gc.ca
Fond d'emprunt Québec	Micro-crédit	<ul style="list-style-type: none"> -Être sur le territoire de la Capitale-Nationale ; -Dépôt d'un plan d'affaires ou des états financiers (si déjà en activité) ; -Avoir un projet d'entreprise viable et durable ; -Accepter l'accompagnement offert par le Fonds d'emprunt Québec pour la durée du prêt 	20 000 \$ (maximum) ; prêt à terme ou sur contrat/ subvention	info@fonds-emprunt.qc.ca 418-525-0139 N. B. Il est nécessaire de s'inscrire à une rencontre d'information hebdomadaire pour obtenir de

		consenti ; -Difficulté totale ou partielle d'accès au financement conventionnel		l'information précise sur le financement
La Ruche	Campagne de financement d'un projet	- Réalisez une vidéo et un texte afin de vous présenter, vous et votre projet -Catégorie : communautaire ou environnementale	À déterminer (objectif à atteindre)	Caroline Synnett (La Ruche Québec) : caroline@laruche.quebec.com

Description détaillée des possibilités de soutien financier identifiées :

1. Recyc-Québec:

Programme Économie sociale et mobilisation des collectivités : ne reçoivent présentement pas de nouvelles demandes ;

- Programme : vient appuyer les efforts d'organisations qui agissent dans leur milieu sur le plan de la mise en valeur des matières résiduelles ou qui veulent provoquer des changements
- Clientèle admissible : Entreprise d'économie sociale ; Organisme de formation et d'insertion au travail ; Pour le volet 3 uniquement : Organisme communautaire (local, régional, national) ; Organisme scolaire
- Projets admissibles (volet 3) : Enquête auprès de clientèles, Campagne de sensibilisation, Promotion d'une bonne pratique ou d'une filière de mise en valeur, Activité d'éducation dans des écoles, Atelier d'animation pédagogique
- Aide financière : 50 000 \$

Pour plus d'information, se référer aux documents suivants :

- *Guide pour le formulaire d'aide financière Économie sociale et mobilisation des collectivités (Annexe 4)*
- *Guide pour le calculateur de financement Économie sociale et mobilisation des collectivités (Annexe 5)*
- *Aide-mémoire Économie sociale et mobilisation des collectivités (Annexe 6)*

-Contact : 418-643-0394, poste 3247 ; Message laissé le 7 août 2017 au pour info sur dates de réouverture du programme ;

2. Fond d'action québécois pour le développement durable :

Projets admissibles : Ils pourront porter sur l'une ou l'autre des thématiques suivantes, qui sont données à titre d'exemple, ou sur toute autre thématique pertinente à la réduction des GES ou l'adaptation aux changements climatiques :

- La consommation
 - L'énergie
 - Autres thématiques : voir site <http://www.faqdd.qc.ca/realisez-projet/action-climat-quebec-volet-regional-local/>
 - Appel à projet pas ouvert actuellement
- Procédure pour déposer un projet, deux options :

1) Soit envoyer un sommaire de votre projet pour que nous puissions :

Valider l'admissibilité de votre projet ; Évaluer l'adéquation de votre projet avec les objectifs d'Action-climat Québec, volet local et régional ; Discuter de la pertinence de votre projet dans son contexte de réalisation

Ce service est offert jusqu'à 12 jours avant la date de dépôt de projets. Pour profiter de ce service, remplissez ce formulaire pré-dépôt et envoyez-le à l'adresse actionclimatquebec@faqdd.qc.ca. Vous pouvez également simplement nous appeler pour discuter de votre projet, sans envoyer de sommaire, au numéro 418-692-5888.

2) Soit déposer directement votre projet :

Étape 1 : prendre connaissance des conditions du programme dans le document d'appel à projets

Étape 2 : préparer le dossier de candidature, la demande doit inclure les documents suivants : Le formulaire de dépôt de projet ; Le dernier rapport annuel de l'organisme y compris les états financiers ou, à défaut, les derniers états financiers, ainsi qu'un court rapport (maximum de 2 pages)

résumant les réalisations pertinentes ; Une résolution de votre conseil d'administration autorisant une personne à déposer une demande d'aide financière ; Une copie des lettres patentes de l'organisme ou de ses statuts ; Les lettres des partenaires décrivant leur engagement envers le projet et précisant le montant ou la nature de leur contribution.

Étape 3 : envoyer la demande d'aide financière au Fonds d'action québécois pour le développement durable, au 125, boul. Charest Est, Bureau 305, Québec (Québec) G1K 3G5

Téléphone : 418-692-5888

Courriel : actionclimatquebec@faqdd.qc.ca

- Aide financière : 100 000 \$ par projet d'envergure local, 200 000 \$ pour ceux d'envergure régionale

Pour s'inscrire à la liste d'envoi du FAQDD, permettant de recevoir de l'information pour préparer votre projet dans le cadre du prochain appel à projets. :

action-climat-quebec@mddelcc.gouv.qc.ca ;

Pour plus d'information, se référer aux documents suivants :

- *Programme de soutien à la mobilisation et à l'action citoyenne en changements climatiques, Appel à projets 2017 (Annexe 7)*
- *Programme de soutien à la mobilisation et à l'action citoyenne en changements climatiques, Cadre normatif (Annexe 8)*
- *Formulaire de pré-dépôt, Hiver 2017 (Annexe 9) * vérifier la disponibilité du formulaire 2018*
- *Formulaire de dépôt, Hiver 2017 (Annexe 10) * vérifier la disponibilité du formulaire 2018*

3. Caisse d'économie Solidaire Desjardins :

- **Don :**

- Critères d'admissibilité : Sont admissibles les organisations et les projets collectifs sans but lucratif membres de la Caisse d'économie solidaire Desjardins (T92276) depuis au moins un an qui œuvrent au développement

solidaire de leur milieu et qui sont regroupés à l'intérieur des quatre grandes actions que supporte la Caisse : l'action syndicale, l'action coopérative, l'action communautaire et l'action culturelle.

- Dates importantes :

Limite de dépôt	Réponses aux demandeurs
20 janvier 2017	Semaine du 13 février
24 février 2017	Semaine du 20 mars
24 mars 2017	Semaine du 17 avril
5 mai 2017	Semaine du 5 juin
16 juin 2017	Semaine du 31 juillet
18 août 2017	Semaine du 11 septembre
22 septembre 2017	Semaine du 23 octobre
3 novembre 2017	Semaine du 4 décembre

- Formulaire : https://www.caissesolidaire.coop/abonnement/fa_fdcg.php
- Aide financière : 250-500 \$

- **Commandite** :

- Notre commandite soutient vos événements, entre autres les soirées-bénéfice, congrès, colloques, semaines thématiques, kiosques ou productions et programmations culturelles, au moyen d'un plan de visibilité.
- Critères d'admissibilité : Idem que pour les dons (section précédente)
- Dates importantes :

Limite de dépôt	Réponses aux demandeurs
20 janvier 2017	Semaine du 13 février
24 février 2017	Semaine du 20 mars
24 mars 2017	Semaine du 17 avril
5 mai 2017	Semaine du 5 juin
16 juin 2017	Semaine du 31 juillet
18 août 2017	Semaine du 11 septembre
22 septembre 2017	Semaine du 23 octobre
3 novembre 2017	Semaine du 4 décembre

- Formulaire : https://www.caissesolidaire.coop/abonnement/fa_fdcg.php

- Aide financière : 500-1000\$

- **Fonds d'aide au développement du milieu :**

- Critères d'octrois: La finalité sociale ; L'ancrage dans le milieu ; L'impact et les retombées du projet ; Contribution à l'autonomie du demandeur (démontrer sa capacité d'être autonome et de s'affranchir de l'appui du programme du FADM)
 - Budget du projet : La cohérence du montage financier (besoins et sources de financement) est un élément déterminant.
- Qui peut déposer une demande : Une entreprise d'économie sociale ou une organisation collective membre qui fait ses opérations régulières avec la Caisse d'économie solidaire Desjardins depuis plus d'une année.*(Nous pourrions exceptionnellement considérer un projet en démarrage qui est membre depuis moins longtemps.); Une seule demande par année par organismes toutes catégories confondues (fonds d'aide, commandite ou don).
- Admissibilité : Dans une perspective d'équité, la priorité sera accordée aux organisations qui présentent une première demande.
- Dates à retenir : Année 2017

Limite de dépôt	Réponses aux demandeurs
17 février 2017	Semaine du 3 avril
31 mars 2017	Semaine du 22 mai
15 septembre 2017	Semaine du 30 octobre
27 octobre 2017	Semaine du 11 décembre

- Aide financière : 2 000 \$ - 5 000 \$; exceptionnellement jusqu'à 10 000 \$

Pour plus d'information, se référer au site de la Caisse :

https://www.caissesolidaire.coop/abonnement/fa_fadm.php

<https://www.caissesolidaire.coop/avantages-a-devenir-membre/entreprises-collectives/aide-solidaire/FADM.html>

- Contact : Stéphanie Birbe, 418 647-9677, poste 314;

4. CDEC de Québec:

- Conseillé par employée Réseau d'investissement social du Québec

155, boulevard Charest Est, RC-1, Québec (Québec) G1K 3G6 ; Tél. : 418.525.5526 ;
reception@cdecdequebec.qc.ca

Réception non disponible jusqu'au 28 août.

- Outil intéressant pour la mise sur pied du projet : <http://cdecdequebec.qc.ca/boite-a-outils/>

5. Arrondissement La Cité-Limoilou :

Informations fournies par Mme Marie-Ève Masson (conseillère culture, loisirs et vie communautaire, Arrondissement de Charlesbourg et Cité-Limoilou) lors d'un entretien téléphonique le 17 juillet 2017 :

- Considérant le budget discrétionnaire déjà alloué aux Conseils de quartier par l'arrondissement, le Conseil de quartier de St-Roch n'est pas admissible seul au financement dans le cadre de la Politique de soutien financier pour les organismes reconnus de l'Arrondissement Cité-Limoilou ;
- Pour pouvoir y être admissible, il sera nécessaire de s'allier avec d'autres entités pour être admissible à l'appui financier de l'arrondissement La Cité-Limoilou. Le partenariat prendra la forme d'une concertation d'au minimum trois (3) organismes ; Le mandataire identifié ainsi que 50 % des organismes impliqués doivent être reconnus par l'Arrondissement.
- La demande doit être déposée 90 jours avant la réunion du Conseil d'arrondissement. Si celle-ci est déposée à l'automne 2017, il sera possible d'obtenir une réponse en début d'année 2018.
- Plus d'information à ce sujet dans le document *Politique de soutien financier pour les organismes reconnus 2015-2017*
- Contact : Mme Marie-Ève Masson au 418-641-6101, poste 2983 ; à partir du 11 septembre
- Pour plus d'information, se référer aux documents suivants :

1) *Formulaire de demande 2016 ; Projet culturel, de loisir et communautaire (Annexe 11) * vérifier la disponibilité du formulaire 2017*

- Dépôt au moins 3 mois avant le début du projet et au plus tard le 1^{er} octobre de chaque année
- Le soutien financier correspond à un maximum de 80 % des dépenses admissibles pour la 1^{re} année
- Le calcul du soutien est basé sur les dépenses admissibles suivantes : honoraires professionnels ou salaire d'un chargé de projet ; dépenses liées à la logistique du projet (développement, mise en place et réalisation), frais de promotion
- Les dépenses de fonctionnement d'organisme sont inadmissibles, ce qui inclut le salaire d'employés temps plein
- Maximum de 10 000 \$ lors de la première année de soutien financier

2) *Feuille Excel Programme financier Projet culturel, de loisir et communautaire 2016 – Budget prévisionnel (Annexe 12) * vérifier la disponibilité du formulaire 2017*

6. Fond d'emprunt Québec :

Contacté pour information, message laissé le 14 août 2017

- Information concernant l'accès au micro-crédit pour une entreprise d'économie sociale : info@fonds-emprunt.qc.ca; 418-525-0139
- Possibilité d'obtenir un prêt allant jusqu'à, mais nécessité d'avoir une entité légale, donc le projet devra avoir un porteur de dossier (soit un OBNL ou une coopérative)
 - L'accès au microcrédit : destiné aux entreprises, permet d'accéder à des prêts pour le démarrage ou le développement d'entreprises.
 - Admissibilité : Le Fonds d'emprunt Québec intervient auprès des personnes qui ont un projet d'affaires, un besoin d'accompagnement et qui, pour l'accès au microcrédit, n'offrent pas les garanties requises par le réseau conventionnel de financement.
 - Conditions : Être sur le territoire de la Capitale-Nationale ; Dépôt d'un plan d'affaires ou des états financiers (si déjà en activité) ; Avoir un projet d'entreprise viable et durable ; Accepter l'accompagnement offert par le Fonds

d'emprunt Québec pour la durée du prêt consenti ; Difficulté totale ou partielle d'accès au financement conventionnel.

- Types d'entreprises : Pas de secteurs d'exclusion
 - Tous les projets présentés, peu importe le secteur économique, sont soumis à une analyse rigoureuse et doivent démontrer leur viabilité. Les promoteurs doivent aussi accepter l'accompagnement proposé et être disposés à collaborer avec l'équipe du Fonds d'emprunt Québec.
- Information sur l'aide disponible : Montant maximum de 20 000 \$; Frais d'analyse pondérés en fonction du montant de la demande ; Comité de financement mensuel pour les prêts de plus de 5 000 \$;
 - Prêt à terme : Durée de 1 à 5 ans ; Apport de 10 % du coût de projet ; Dépôt de votre plan d'affaires complet et/ou états financiers des trois dernières années si déjà en activité.
 - Prêt sur contrat / subvention : Durée de 6 mois maximum ; Financement de 50 % de la valeur du contrat ou 100 % de la valeur de la subvention.
- <http://fonds-emprunt.qc.ca/qu-est-ce-que-le-microcredit/>
- Séance d'information :
 - <http://fonds-emprunt.qc.ca/seance-dinformation-hebdomadaire/>

7. Emploi-Québec:

- Le programme Subvention salariale offre une aide financière qui vous permet d'accueillir et d'intégrer dans votre entreprise des personnes déterminées, mais qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi. Cette subvention couvre une partie du salaire de la personne embauchée.
- Elle est généralement accordée pour une période allant jusqu'à 30 semaines ou, exceptionnellement, pour une durée pouvant aller jusqu'à 52 semaines.
- Admissibilité : entreprise privée ; coopérative ; OBNL offrant des emplois durables ; une administration municipale ou un conseil de bande ; un établissement public des réseaux de la santé et des services sociaux ou de l'éducation.
- Types d'emploi sont admissibles :
 - un poste régulier à temps plein (de 30 à 40 heures par semaine) ;

- un emploi saisonnier récurrent, un poste vacant ou nouvellement créé.
- L'aide financière varie selon les difficultés d'intégration de la personne ; les besoins d'accompagnement et d'encadrement ; la nature du poste.

<http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/entreprises/recruter/aide-financiere-a-lembauche/subventions-salariales-pour-employes/>

- Contact : Centre local d'emploi des Quartiers-Historiques
400, boulevard Jean-Lesage, hall ouest, bureau 40
Québec (Québec) G1K 8W1
Tél. : 418 643-3300

8. Gouvernement du Canada, Emploi d'été Canada :

- Emplois d'été Canada accorde une aide financière à des organismes sans but lucratif, à des employeurs du secteur public ainsi qu'à des petites entreprises du secteur privé comptant 50 employés ou moins afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans qui étudient à temps plein et qui prévoient retourner aux études lors de la prochaine année scolaire.
- Possibilité de déposer une demande en utilisant les Services en ligne des subventions et contributions de Service Canada (SELSC)
 - <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/selsc.html>

9. Gouvernement du Canada, Projet de lutte contre l'itinérance

- Collectivités désignées : Soixante-et-une collectivités canadiennes qui éprouvent des problèmes importants d'itinérance ont été désignées (la Ville de Québec en fait partie); elles recevront un appui soutenu, qui les aidera à régler ce problème. Ces collectivités – en général des centres urbains – reçoivent des fonds qui doivent correspondre aux contributions à parts égales provenant d'autres sources de financement. Les projets financés doivent favoriser les secteurs prioritaires déterminés dans le cadre d'un processus de planification communautaire.

- Les collectivités désignées doivent disposer d'un plan communautaire approuvé exhaustif et à jour, conçu par un conseil consultatif communautaire (CCC), avant de pouvoir recevoir des fonds.
 - Le plan communautaire doit:
 - définir les lacunes en vue de régler les problèmes d'itinérance dans une région données;
 - présenter des solutions à long terme pour régler le problème de l'itinérance, et la façon dont la collectivité à l'intention de poursuivre les mesures entreprises;
 - démontrer que d'autres partenaires fourniront une contribution d'au moins 1 \$ pour chaque dollar que le gouvernement leur verse dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance.
- Pour plus d'information :
 - <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/sans-abri/sans-abri-collectivites-designees.html>
 - <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/sans-abri.html>

10. La Ruche :

- Pour être accepté un projet doit répondre aux critères suivants :
 - correspondre à notre définition d'un projet
 - ne pas faire la promotion de la violence
 - ne pas être à caractère politique, religieux ou sexuel
 - ne pas être discriminatoire
 - laisser une empreinte sur sa région par sa thématique, par l'embauche d'une main-d'œuvre locale, par son lieu de réalisation ou par toute autre caractéristique
- Quels seraient des exemples de projets pouvant se retrouver dans chaque catégorie ?
 - Communautaire : On y retrouve par exemple des projets de coopératives de logement, de fondations luttant contre la pauvreté, de campagnes de sensibilisation à des enjeux sociaux ou d'événements visant à améliorer le mieux-être de la population.

- Environnement : Il peut s'agir de financer la décontamination d'un site ou le nettoyage des berges d'une rivière, de permettre un projet de recherche sur un nouveau matériel plus vert, de lancer une entreprise dont la raison d'être est le développement des énergies vertes ou de créer une campagne de communication visant à éduquer le public.
- Vous réalisez une vidéo et un texte afin de vous présenter, vous et votre projet. Vous déterminez vos différents paliers de contributions ainsi que les contreparties qui y seront associées. Vous créez votre compte sur le site en suivant les étapes d'inscription. Enfin, vous vérifiez que vous n'avez rien oublié en consultant la liste que vous propose La Ruche liste de vérification détaillée. Il ne vous reste plus alors qu'à lancer officiellement votre campagne de financement et à tout mettre en œuvre pour faire connaître votre projet.
 - Pour plus d'information, se référer au site :
<https://laruchequebec.com/etapes/>
<https://laruchequebec.com/liste-verification/>
- Contact : Caroline Synnett ; Dir. des opérations et développement régional, La Ruche Québec : caroline@laruchequebec.com

Recommandations

➤ **Concernant les besoins du milieu :**

- 1) Les informations obtenues sur le profil des valoristes à Québec laisse croire qu'ils sont généralement très débrouillards et qu'ils ont leurs propres méthodes de travail. La nécessité de s'allier à eux pour établir la forme que prendra le projet est alors indéniable.
 - Puisque jusqu'ici peu de contacts durables ont pu être établis avec un valoriste souhaitant s'impliquer, il s'agirait d'une priorité pour la suite du projet.
 - Il apparaît pertinent d'être davantage présent dans le milieu, soit dans les lieux publics ou lors d'événements ciblés (comme la Nuit des Sans-abris, mentionnée précédemment)
- 2) En raison de l'ouverture démontrée par une grande partie des commerçants contactés dans le cadre du projet, il apparaît pertinent de s'allier à eux dans le cadre de la promotion du projet pilote. Ainsi, ceux qui sont intéressés pourraient afficher à proximité des machines servant à la consigne des informations sur la tenue d'une journée de collecte
- 3) Il serait recommandé d'abord mettre en place un événement ponctuel pour sensibiliser l'ensemble de la population et les élus de Québec au travail des valoristes et à l'importance de la consigne. Le 25 juin 2018 apparaît comme une date clé pour la mise en activité du projet-pilote

➤ **Concernant le financement :**

- 1) Créer un partenariat avec des organismes communautaires concernés par le projet
- 2) Une fois la concertation établie, identifier quel organisme à but non lucratif sera porteur du projet, ce qui permettra de :
 - a. Déposer une demande de Projet culturel, de loisir et communautaire auprès de l'arrondissement La Cité-Limoilou
 - b. S'inscrire à la liste d'envoi du FAQDD ; Lors du prochain appel à projets, déposer un projet, en établissant un lien clair entre la mise en place du projet et la réduction des gaz à effet de serre

- c. Contacter un responsable du Programme Économie sociale et mobilisation des collectivités de Recyc-Québec pour s'informer au sujet de l'acceptation de nouvelles demandes
 - d. Si l'organisme porteur est membre à la Caisse d'économie Solidaire Desjardins, déposer une demande de financement ; S'ils ne sont pas mutuellement exclusifs, déposer une demande pour les trois formes de financement disponibles (Don, Commandite, Fonds d'aide au développement du milieu)
 - e. Contacter la CDEC de Québec, pour évaluer le soutien qu'ils peuvent apporter au projet
 - f. Évaluer la pertinence du soutien possible des entités suivantes : Fond d'emprunt Québec (participer à une rencontre d'information hebdomadaire), Emploi-Québec, Emploi d'été Canada ainsi que La Ruche
- 3) Obtenir du financement suffisant pour engager un chargé de projet qui mettra sur place certains aspects logistiques du projet et pour tenir une ou plusieurs journées de fonctionnement du projet-pilote de dépôt temporaire

Références pertinentes à consulter :

- Informations concernant *United We Can*, «bottle depot» canadien :
 - <http://www.unitedwecan.ca/>
 - <http://www.unitedwecan.ca/how-we-help>
- Informations concernant la consignation de contenants :
 - Au Québec :
 - <http://www.lapresse.ca/actualites/200809/08/01-653809-nous-avons-assez-donne-disent-les-epiciers.php>
 - <http://www.lapresse.ca/actualites/201610/17/01-5031512-canettes-et-bouteilles-la-consigne-passera-de-5-a-10-cents.php>
 - Au Canada :
 - Who pays What, An Analysis of Beverage Container Recovery and Costs in Canada (2010)
 - <http://www.bottlebill.org/assets/pdfs/legis/canada/2010-WhoPaysWhat.pdf>
- Information concernant la coopérative Les valoristes (Montréal)
 - <http://www.cooplesvaloristes.ca>
 - http://www.cooplesvaloristes.ca/?page_id=72&lang=fr
 - http://www.cooplesvaloristes.ca/?page_id=813&lang=fr